

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
194^e année
22 novembre 2018
n° 40 / 7797^e
pages 2177 à 2224

CHRONIQUE / Union européenne

Premières réflexions sur la transposition
de la future directive sur les restructurations préventives
> Reinhard Dammann et Vasile Rotaru

2195

ÉDITORIAL

2177 Injustice choisie, Michel Vivant

ACTUALITÉS

- 2181 Droit d'auteur : pas de protection pour la saveur d'un produit alimentaire
- 2182 Droit d'auteur (droit de suite) : validité du transfert contractuel à l'acheteur
- 2183 Publicité foncière (modernisation) : remise du rapport de la commission de réforme
- 2185 Filiation biologique (contestation de paternité) : intérêt supérieur de l'enfant
- 2187 Loi ELAN : validation pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel
- 2190 Enfance délinquante (garde à vue) : inconstitutionnalité du régime de la loi du 5 juillet 1974
- 2191 Travail dominical : établissements de commerce de détail d'ameublement

POINT DE VUE

2193 Blockchains et preuve, Thibault Douville

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2203 **Panorama** : Droit du travail - Relations professionnelles, Pascal Lokiec et Jérôme Porta
- 2213 **Notes** : Résolution judiciaire : de l'analyse des torts à l'analyse de la volonté,
note sous Civ. 3^e, 6 sept. 2018, Sandrine Tisseyre
- 2217 Quand la chance de l'escroc tourne au profit de sa victime,
note sous Crim. 12 sept. 2018, Alice Dejean de la Bâtie
- 2220 L'office du juge de l'homologation d'une transaction : du nouveau?,
note sous Civ. 1^{re}, 3 oct. 2018, Benjamin Mathieu

ENTRETIEN

2224 Daniel Gutmann - La pratique du « name and shame »

DALLOZ

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,
et Philippe MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas LEFORT (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction: Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 01 40 92 20 85 - Fax: 01 40 64 89 92

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable

Tél.: 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislativcs.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 645 € HT (658,55 € TTC)

Étranger: 711 € HT

Prix au numéro: 28,59 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Novembre 2018

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut



Origine du papier: Portugal
Taux de fibres recyclées: 0 %
Certification PEFC™
Indice Eutrophisation: 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2177

Injustice choisie



ACTUALITÉS

2180

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Crédit à la consommation (garantie du vendeur et action récursoire): non-renvoi d'une QPC, *Civ. 1^{re}, 7 nov. 2018*

Entreprise en difficulté

Procédures d'insolvabilité (action révocatoire): compétence juridictionnelle, *CJUE 14 nov. 2018*

Liquidation judiciaire (clôture): prorogation du délai d'examen, *Com. 7 nov. 2018*

Déclaration des créances (intérêts): modalités d'admission par le juge-commissaire, *Com. 7 nov. 2018*

Fonds de commerce et commerçants

Compétence commerciale: manquement commis par un gérant de SARL, *Com. 14 nov. 2018*

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur: pas de protection pour la saveur d'un produit alimentaire, *CJUE 13 nov. 2018*

Droit d'auteur (droit de suite): validité du transfert contractuel à l'acheteur, *Cass, ass. plén., 9 nov. 2018*

2183

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Publicité foncière (modernisation): remise du rapport de la commission de réforme

Vente (faculté de rachat): paiement par le vendeur du prix et des frais fixés, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

Trouble anormal de voisinage (responsabilité): entrepreneur de travaux publics, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

Assurance dommages-ouvrage (application): désordres relevant de la garantie décennale, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

Assurance dommages-ouvrage (exclusion): limitation de garantie à certains travaux, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

Famille-Personne-Succession

Filiation biologique (contestation de paternité): intérêt supérieur de l'enfant, *Civ. 1^{re}, 7 nov. 2018*

Communauté légale (donation-partage): portée du calcul erroné de la soulte, *Civ. 1^{re}, 7 nov. 2018*

Communauté légale (bien propre): montant des apports respectifs des époux, *Civ. 1^{re}, 7 nov. 2018*

Participation aux acquêts (liquidation): compte d'exploitation d'une pharmacie, *Civ. 1^{re}, 7 nov. 2018*

2186

DROIT IMMOBILIER

Agent immobilier

Transactions immobilières (responsabilité): portée de l'assurance, *Civ. 1^{re}, 14 nov. 2018*

Construction-Urbanisme

Loi ELAN: validation pour l'essentiel par le Conseil constitutionnel

Sous-traitance (retenue de garantie): réception des travaux par le maître de l'ouvrage, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

Construction de maison individuelle (désordres): responsabilité d'une entreprise tierce, *Civ. 3^e, 8 nov. 2018*

2188

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Étranger (protection internationale): délai de réponse à une demande de réexamen, *CJUE 13 nov. 2018*

Extradition (exécution d'une peine): citoyen de l'Union demandé par un pays tiers, *CJUE 13 nov. 2018*

2189

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (emprisonnement ferme): motivation en matière correctionnelle, *Crim. 7 nov. 2018*

Procédure pénale

Enfance délinquante (garde à vue): inconstitutionnalité du régime de la loi du 5 juillet 1974, *Cons. const., 16 nov. 2018*

2191

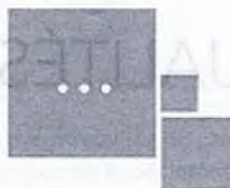
DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Travail dominical: établissements de commerce de détail d'ameublement, *Soc. 14 nov. 2018*

Contrat de travail (loi applicable): application de la loi choisie par les parties, *Soc. 7 nov. 2018*

Salarié protégé (licenciement): indemnité en cas de méconnaissance du statut protecteur, *Soc. 7 nov. 2018*



POINT DE VUE

2193 *Blockchains et preuve*
par Thibault Douville



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

2195 *Premières réflexions sur la transposition de la future directive sur les restructurations préventives*
par Reinhard Dammann et Vasile Rotaru

PANORAMA

2203 *Droit du travail - Relations professionnelles septembre 2017 - septembre 2018*
par Pascal Lokiec et Jérôme Porta

NOTES

2213 *Résolution judiciaire: de l'analyse des torts à l'analyse de la volonté, note sous Civ. 3^e, 6 sept. 2018*
par Sandrine Tisseyre

2217 *Quand la chance de l'escroc tourne au profit de sa victime, note sous Crim. 12 sept. 2018*
par Alice Dejean de la Bâtie

2220 *L'office du juge de l'homologation d'une transaction: du nouveau?, note sous Civ. 1^{re}, 3 oct. 2018*
par Benjamin Mathieu



ENTRETIEN

2224 Daniel Gutmann - *La pratique du « name and shame »*

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr